

DOSSIER TECHNIQUE de demande de certificat de navigabilité spécial d'aéronef en kit

Réservé à l'administration

Immatriculation

F - P - - -

Postulant propriétaireMonsieur Madame Mademoiselle Personne morale

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

:

:

Téléphone :

Aéronef**Aéronef :**

Marque :

Modèle :

N° de série :

Nombre de places :

N° d'éligibilité :

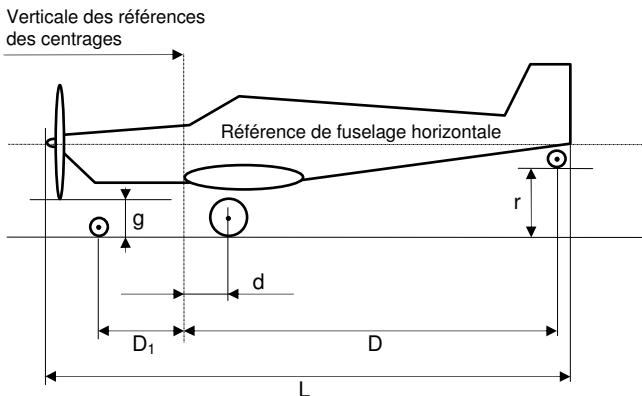
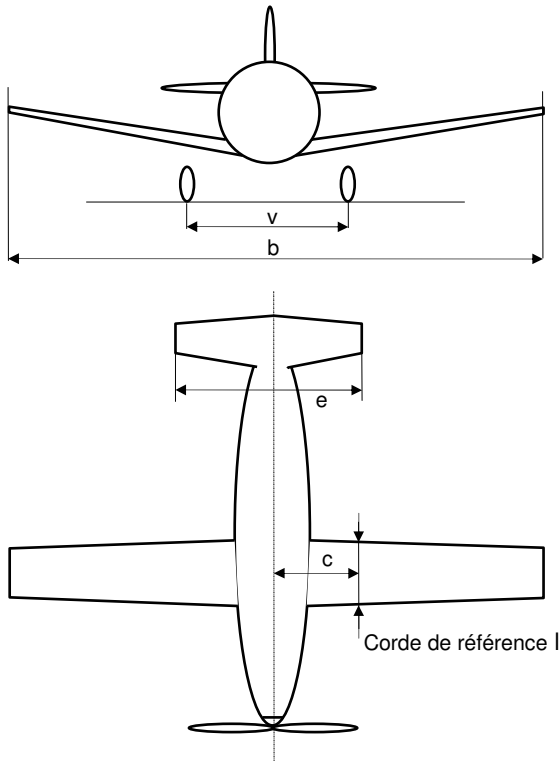
Je certifie sincères et véritables les renseignements portés sur le présent dossier.

Date :**Nom, Prénom et signature**¹ Sauf si le propriétaire est une personne morale.² Si le propriétaire est une personne morale, nom, prénom et signature d'un responsable habilité.

DEFINITION AERODYNAMIQUE ET GEOMETRIQUE

PLAN TROIS VUES

Note: Pour un aéronef qui diffère très notablement des schémas ci-dessous, joindre en annexe un plan trois vues comportant les mensurations appropriées.



Définition des références de calages, incidences et centrages

(par rapport auxquelles sont mesurées ces grandeurs)

Référence de fuselage:

Distance de la corde de référence de voilure au plan vertical de symétrie de l'avion c :

Verticale de référence des centrages (déterminée après mise à l'horizontale de la référence de fuselage):

Voilure:

Surface :

Envergure b :

Profondeur de la corde de référence l :

Angle de calage de la corde de référence sur la référence de fuselage:

Empennage horizontal:

Surface s' :

Envergure e :

Angle de calage du plan fixe sur la référence de fuselage:

Centrage:

Distance entre la référence verticale des centrages et l'axe des roues principales d :

Distance entre la référence verticale des centrages et l'axe de roue d'atterrisseur auxiliaire D (ou D_1) :

Centrages prévus en utilisation :

- centrage limite avant :
- centrage limite arrière :

Trains:

Voie du train principal v :

Hauteur au sol de la roulette de queue (la référence fuselage étant horizontale) r :

Garde d'hélice g :

Longueur totale L :

Débattement des gouvernes (en degrés):

Ailerons: { G. { haut :

{ bas :

D. { haut :

{ bas :

Profondeur: { haut :

{ bas :

Dérive: { D. :

{ G. :

Dispositifs compensateurs:

DEFINITION TECHNOLOGIQUE

Groupe moto-propulseur¹

Moteur :

Marque :

Type :

N° de série :Cylindrée :

Puissance nominale :

Régime nominal :

Température d'huile²:

- mini:

- maxi :

Pressions d'huile² :

- mini :

- maxi :

Hélice :

Marque :

Type :

N° de série:

Nombre de pales :

Diamètre :

Caractéristiques :

- bois métal composite

- pas fixe pas variable

Carburant :

Capacité maximale :

Type :

.....

Huile² :

Capacité maximale:

Type:

.....

Instruments de bord

Anémomètre³

Indicateur de dérapage (ex: bille)³

Altimètre³

Compas magnétique compensable³

Variomètre⁴

Indicateur de quantité carburant⁵

Tachymètre⁵

Manomètre d'huile ou voyant basse pression^{5/6}

Thermomètre d'huile^{5/6}

Accéléromètre⁷

Autres instruments requis par le manuel d'installation motrice:

.....

.....

.....

.....

.....

Plaquette

Une plaquette conforme à l'arrêté CNSK.

Atterrisseur

Tricycle Classique

Train principal:

roues:

freins:

amortisseurs:

Train auxiliaire

roue:

amortisseur:

¹ Ne pas tenir compte de cette rubrique dans le cas d'un planeur non motorisé.

² Si applicable.

³ Obligatoire pour tous les aéronefs.

⁴ Obligatoire pour les planeurs et moto-planeurs.

⁵ Obligatoire pour les avions et moto-planeurs.

⁶ Si applicable.

⁷ Pour les aéronefs utilisés pour la voltige aérienne.

LIMITATIONS ET PERFORMANCES

Limites de facteurs de charge de manoeuvre (positifs et négatifs, en g, à la masse maximale)

Configuration	U	N	A
Lisse			
Volets sortis			
Aérofreins sortis ¹			

Catégories
U : Utilitaire
N : Normal
A : Acrobatique

Limites de vitesse (vitesse indiquée)

Vne (vitesse à ne jamais dépasser):
 Vno (vitesse à ne pas dépasser en atmosphère turbulente):
 Va (vitesse limite de plein braquage des gouvernes):
 Vfe (vitesse limite volets sortis):
 Vitesse limite aérofreins sortis¹:
 Vitesse démontrée en piqué¹:
 Vitesse limite de remorquage¹:
 Vitesse limite de lancement au treuil¹:

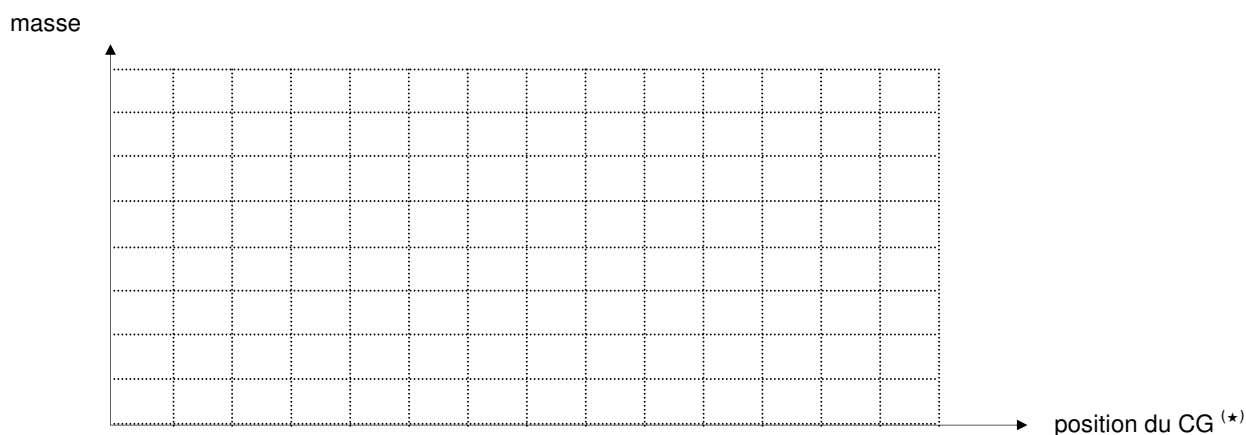
Performances (les vitesses sont des vitesses indiquées)

Vitesse de meilleure pente de montée :
 Vitesse de taux de chute minimum¹ :
 Vitesse de finesse maximum :
 Distance de décollage (de la mise des gaz au passage des 15 mètres) :
 Distance d'atterrissage (du passage des 15 mètres à l'arrêt) :
 Vitesse de vent de travers démontrée (kts) :

Limites de masse et centrage

Masse maximale des parties non portantes¹ :
 Masse maximale de bagages en soute (dans les limites de masse et centrage):

Domaine de masses et centrages



(*) par rapport à la référence définie en page 2

Voltige: oui non

Domaine de masse et centrage spécifique: oui non (si oui compléter le diagramme ci-dessus)

Référence de la liste des figures autorisées²:

Autres limitations:

¹ Pour les planeurs et moto-planeurs.

² Annexer cette liste à la présente fiche descriptive: elle doit inclure les vitesses d'entrée recommandées.